# Bilan du suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2023

Nom de l'installation de distribution : Saint-Augustin-de-Desmaures

Numéro de l'installation de distribution : X0009217

Nombre de personnes desservies :

16 900

Date de publication du bilan :

31 mars 2024

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Cimon Boily

#### Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

• Nom : Christine Beaulieu

• Numéro de téléphone : 418-641-6411 poste 2934

Courriel: christine.beaulieu@ville.quebec.qc.ca

#### Rappel de l'exigence (article 36 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Depuis le 8 mars 2012, une exigence particulière ajoutée au 1er alinéa traite des mesures à prendre à la suite de la réception d'un résultat montrant un dépassement de la norme applicable de plomb. L'exigence est d'informer, dans les meilleurs délais durant les heures ouvrables, le Ministère et la Direction de la santé publique des mesures qui ont été prises ou qui seront prises pour localiser les entrées de service en plomb branchées au système de distribution concerné. À ce sujet, le Ministère rend disponible sur son site Internet un guide traitant précisément du suivi du plomb et du cuivre exigé dans le cadre du règlement et des modalités d'interprétation des résultats obtenus. Ce guide peut être consulté à l'adresse suivante :

https://www.environnement.gouv.gc.ca/eau/potable/plomb/guide-evaluation-intervention.htm »

# Extrait de la Section 2.3.3 du Guide d'évaluation et d'intervention relatif au suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable (publié en juin 2019):

«...le responsable de l'installation de distribution d'eau potable doit aussi compiler toutes les données recueillies à chacun des sites échantillonnés et soumettre ces informations au bureau régional du Ministère et à la DSP de sa région afin de documenter les mesures qu'il prend pour localiser les canalisations de plomb (article 36 du RQEP). Dans ce rapport, on devra retrouver minimalement les informations suivantes:

- présentation des secteurs qui ont été identifiés à risque de retrouver des entrées de service en plomb (section 1.2) en estimant le nombre potentiel d'entrées de service dans ces secteurs selon les informations disponibles;
- liste de tous les sites de prélèvements qui ont fait l'objet d'un échantillonnage réglementaire en indiquant ceux qui ont fait l'objet d'une deuxième visite (adresse et point d'échantillonnage) et, si une deuxième visite était nécessaire et n'a pas été réalisée, une mention qui en explique les raisons;
- informations disponibles sur chacun des sites de prélèvements (type de résidence ou d'établissement, année de construction, matériaux de l'entrée de service, diamètre et longueur de l'entrée de service et de la tuyauterie allant jusqu'au robinet utilisé pour l'échantillonnage);
- résultats de plomb et de cuivre obtenus pour tous les échantillons; résultats des autres analyses réalisées (température, alcalinité, pH, indice d'agressivité ou indice de Langelier, inhibiteur de corrosion si utilisé, etc.);
- confirmation que les résidents des sites visités ont été informés des résultats et des recommandations préventives, s'il y a lieu.

« Lorsqu'une eau mise à la disposition d'un utilisateur et provenant d'un système de distribution desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence ne respecte pas la norme de qualité relative au plomb établie à [0,005 mg/l], le responsable de ce système de distribution doit, au plus tard le 31 mars de l'année suivante, établir un plan d'action comprenant une description des mesures qu'il entend prendre pour remédier à la situation ainsi qu'un échéancier détaillé de ces mesures. » Art. 36.2 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

À NOTER : Le RQEP stipule que la norme du plomb s'applique pour le 1<sup>er</sup> litre d'échantillon prélevé après une purge de 5 minutes, suivie d'une stagnation de 30 minutes.

## 1. Analyses de plomb et de cuivre réalisées sur l'eau distribuée

(article 14.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Plomb	10	11	0
Cuivre	10	11	0

#### Précisions concernant le dépassement observé :

Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu
Mesure prise p	our informer la	population, le cas échéant,	et corriger la sit	uation
Mesure prise po	our informer la	population, le cas échéant,	et corriger la sit	uation

# 2. Liste des points de prélèvement échantillonnés

La liste des points de prélèvement échantillonnés sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et 30 septembre 2023, est présentée en annexe.

À noter: La liste des sites de prélèvement a été élaborée en fonction des critères de priorisation établis dans le Guide d'évaluation et d'intervention en lien avec le suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable. Une extraction de notre base de données a été réalisée pour identifier, par ordre de priorité, les résidences et bâtiments éligibles à cette étude.

Une vaste campagne de sollicitation a été menée pour inciter les citoyens de l'agglomération de Québec à collaborer à l'étude. L'établissement de la liste des sites à visiter a donc été fortement dépendante de la réponse citoyenne lors de la campagne de sollicitation.

# 3. Compilation des résultats obtenus

Le tableau présentant les résultats obtenus durant la campagne d'échantillonnage réalisée sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et 30 septembre 2023, est présenté en annexe.

### 4. Plan d'action 2024

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures produira et rendra disponible son plan d'action détaillé, tel que demandé par le MELCCFP. Ce plan fera l'objet d'un document indépendant du présent bilan.

# 5. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom:

Christine Beaulieu, Ph.D., chimiste

Fonction:

Directrice en intérim, Section de la qualité de l'eau et des laboratoires –

Secteur chimie

Date: 22 mars 2024



Liste des sites pour lesquels des prélèvements ont été réalisés en 2023 en vertu du RQEP Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - Réseau X0009217

Liste des sites pour lesquels des prélèvements ont été réalisés en 2023 en vertu du RQEP Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - Réseau X0009217

9000	and a comment of the	50.									
	D23-05832	2023-08-28	Annie Cummings	1461, rue Saint-Jacques			0,023		0,00007		
23-036498	D23-05832	2023-08-28	Annie Cummings	1461, rue Saint-Jacques- Purge	60000'0	0,0000123	2600'0		0,000033		18,5
23-036499	D23-05832	2023-08-28	Annie Cummings	1461, rue Saint-Jacques- 1er jet	60000'0	890000'0	0,028		0,00019		
23-036500	D23-05832	2023-08-28	Annie Cummings	1461, rue Saint-Jacques- 2e jet	6000000	0,000011	0,022	0,021	0,000034	0,00002	
23-036501	D23-05832	2023-08-28	Annie Cummings	1461, rue Saint-Jacques- 3e jet	60000'0	0,0000129	0,021	0,02	0,000029	0,00002	
23-036502	D23-05832	82-80-878	Annie Cummings	1461, rue Saint-Jacques- BEP Privé	60000'0	0,0000108	0,023	0,022	0,00002	0,00002	
23-036503	D23-05832	87-80-870	Annie Cummings	1461, rue Saint-Jacques- BEP Public	60000'0	0,0000115	0,0106	0,0102	0,00002	0,00002	
23-038224	D23-06101	2023-09-06	Annie Cummings	1646, rue Éden			0,038		0,00085		
23-038225	D23-06101	2023-09-06	Annie Cummings	1646, rue Éden- Purge	60000'0	0,0000073	0,021		0,00042		19,5
23-038226	D23-06101	2023-09-06	Annie Cummings	1646, rue Éden- 1er jet	60000'0	0,000036	0,047		0,00112		
23-038227	D23-06101	2023-09-06	Annie Cummings	1646, rue Éden- 2e jet	60000'0	0,000007	0,043	0,04	66000'0	0,00032	
23-038228	D23-06101	2023-09-06	Annie Cummings	1646, rue Éden- 3e jet	60000'0	0,0000064	0,032	0,04	99000'0	0,00053	
23-038229	D23-06101	2023-09-06	Annie Cummings	1646, rue Éden- BEP Privé	60000'0	6,00000000	0,026	0,025	0,00042	0,000084	
23-038230	D23-06101	90-60-8202	Annie Cummings	1646, rue Éden- BEP Public	60000'0	0,0000084	0.017	0.02	0.00019	0.000089	

Liste des sites pour lesquels des prélèvements ont été réalisés en 2023 en vertu du RQEP Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - Réseau X0009217

No Échantillon	No Échantillon	Drólòugur	Adrosen do narálitament	Matériau	Matériau	Année	Distance valve d'arrêt	Distance valve d'arrêt	Distance valve d'arrêt
NO. Ecilantinon	Date d ecilalit.	ricievedi	Adresse de prejection	Entrée de service	Tuyauterie interne	de construction	- extérieure (m)	- intérieure (m)	- rue (m)
D23-04161	2023-07-18	Annie Cummings	305, rue Meunier	cuivre	cuivre	1979	5,8	15,3	5,4
D23-04270	2023-07-20	Annie Cummings	5035F rue du Sourcin	cuivre	PEX	1985	6,7	11,7	15.9
D23-04343	2023-07-21	Annie Cummings	316, rue Meunier	cuivre	cuivre	1978	5,7	12.4	8.6
D23-04493	2023-07-25	Annie Cummings	329, rue Meunier	cuivre	cuivre	1978	6,2	10	5.5
D23-04653	2023-07-27	Annie Cummings	312, rue du Chapelier	cuivre	cuivre	1978	5,8	10.4	8.5
D23-04654	2023-07-27	Annie Cummings	300, rue Meunier- Purge	cuivre	cuivre	1978	5,8	12.3	5.9
D23-04776	2023-07-31	Annie Cummings	325, rue du Chapelier	cuivre	cuivre	1978	6,1	12.5	9.6
D23-04777	2023-07-31	Annie Cummings	316, rue du Chapelier	cuivre	cuivre	1979	5,5	11,3	9.5
D23-04778	2023-07-31	Annie Cummings	305, rue du Chapelier	cuivre	cuivre	1978	5,5	14	9.5
D23-05706	2023-08-23	Annie Cummings	337, rue Meunier	cuivre	PEX	1978	6,2	12,2	5,9
D23-05939	2023-08-30	Annie Cummings	329, rue Meunier	cuivre	cuivre	1978	6.7	10	, ,